

LES ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION DE PROXIMITE N°3

AULT, 1er juillet 2010

Ce texte résume les enseignements de la neuvième réunion publique qui s'est tenue à Ault le 1er juillet 2010. Il a été soumis aux commentaires jusqu'au 23 juillet 2010.

La réunion a rassemblé près de 100 personnes, habitants, élus et associatifs.

Chantal Sayaret, membre de la CPDP, présente les excuses du président Philippe Marzolf, retenu ce soir et présente la commission. Elle rappelle les principes et les objectifs du débat et présente avec Alain Brisac les enseignements apportés par les premières réunions du débat public.

Réactions du public aux enseignements de la CPDP

Deux intervenants jugent trop longue la présentation de la CPDP, au détriment du public.

Gérard Latteux déclare qu'il "sait bien que tout est signé" : la CPDP rappelle, au contraire, l'utilité de ce débat public très en amont de toute décision. Le maître d'ouvrage décidera ensuite du principe et des conditions de poursuite du projet ; le gouvernement in fine lancera à l'automne les appels d'offre pour sélectionner les opérateurs

Christophe Vallet, association Cise protection, déplore que la commission n'ait pas prévu de financer des études pour les opposants au projet. La CPDP rappelle ici la possibilité de commander une étude complémentaire, financée par la CNDP au cours du débat.

La Compagnie du Vent présente les propositions de son projet pour le développement économique et l'emploi, la pêche, le tourisme et la plaisance, les paysages, la faune et la chasse. Et le débat s'instaure.

Rentabilité, investissement et compensation financière

Un habitant d'Ault s'insurge contre ce projet qui ne vaut que pour 'le frie', tandis que Madame Sueur, maire d'Ault, demande "pourquoi la commune n'en profiterait pas si le projet vient à terme ?". D'autres ajoutent : "si La Compagnie du Vent nous donne une carotte, c'est avec notre argent", "dans ce débat, il y a ceux qui aiment leur environnement et d'autres qui parlent surtout d'argent". Une commerçante du Tréport souligne que le projet ne fera pas baisser les impôts et qu'il fera augmenter le coût de

l'électricité.

Une participante demande **quelle rentabilité** espère le maître d'ouvrage si ce parc voit le jour. La Compagnie du Vent répond qu'effectivement elle a beaucoup investi, sans garantie : comme toute entreprise, elle travaille dans un objectif de bénéfice.

Une habitante du Crotoy demande quel est le **coût énergétique** d'une éolienne? La Compagnie du Vent estime qu'il faut moins d'un an pour qu'une éolienne marine "rembourse" sa construction et son démantèlement.

Combien coûte-t-elle à EDF ? Pour La Compagnie du Vent, le **surcoût de l'éolien marin** est de 0,05€ par kWh par rapport à l'éolien terrestre (prix d'achat de l'éolien terrestre = 8,2c€/kWh – prix d'achat de l'éolien en mer = 13c€/kWh). Combien coûte-t-elle aux particuliers : en 2020, selon l'Ademe, la réalisation de l'ensemble des objectifs éoliens du Grenelle coûterait entre 5 et 26€/an par foyer selon les niveaux de consommation.

Dominique Olivier, responsable national CFDT en charge des EnR (énergies renouvelables), souhaite un **investissement citoyen** au capital de l'entreprise qui gèrera le parc. Des habitants aussi demandent une 'compagnie de fermage' où les collectivités locales puissent investir. La Compagnie du Vent répond être en plein travail sur cette question.

La **répartition de l'indemnisation** de 4,2 millions d'€ pour les communes inquiète les Picards qui craignent d'en voir la plus grosse partie attribuée à la Normandie. Ils demandent une meilleure répartition selon des critères équitables. Elle est aujourd'hui calculée suivant la distance à l'éolienne la plus proche et le nombre d'habitants. Un participant demande que Jérôme Bignon présente le tableau de répartition de cette partie dédiée aux communes.

Impact visuel

Plusieurs personnes font référence au **coucher du soleil**, à la vue exceptionnelle depuis les falaises d'Ault : le cabinet d'études de La Compagnie du Vent présente un montage de photos depuis Ault et précise que seuls 29% de l'horizon seront concernés par le parc éolien. Lise-Line Lavoine, commerçante du Tréport, s'écrie : « vous créez un problème là où il n'y en a pas ! ».

Francis Olocco, aultois, pointe « l'hypocrisie : de ce côté de la route nationale, on est riche et on protège notre **trait de côte** ; de l'autre côté, il y a les pauvres avec les éoliennes et les lignes à haute tension » et ajoute : "tout le monde veut de l'éolien, mais surtout pas chez lui". Il rappelle que le parc en projet doit produire de l'électricité pour 900 000 personnes qui n'ont pas tous vue sur la falaise.

Jacqueline Cornet, dont la famille est propriétaire à Mers-les-Bains depuis 1926,

souhaite que les études d'impact tiennent compte des **7 parcs éoliens en projet** en Manche (ce qui ferait de la Manche "une forêt de mâts") et que l'on prenne en considération le secteur sauvegardé des 600 villas de Mers (et pas seulement les falaises d'Étretat ou la Baie de Somme).

Les éoliennes marines seront trop loin pour représenter, dans le paysage, **un symbole d'énergie renouvelable** – comme un phare peut être un symbole de danger ou d'espoir pour les bateaux- , estime le géographe Jean-Marc Hoelblich (Commission des sites). "Ce n'est plus un signal, c'est un espace industriel". Et il conclue en se demandant si "on doit vraiment mettre ces masses d'éoliennes qui n'auront aucune signification mais impacteront le paysage".

Un habitant du Tréport rappelle que, dans ses prévisions d'impact visuel, La Compagnie du Vent ne tient pas compte de la **hauteur de la falaise** – et donc du point de vue ; il renouvelle son invitation à venir voir les falaises du Tréport depuis Cayeux : "on voit très bien, très loin, sans jumelles".

Pêche

Gérard Montassine, représentant du comité régional des pêches du Nord-Pas-de-Calais, déclare que les différents comités de pêche feront en sorte **que toute pêche soit interdite dans les parcs éoliens** s'ils voient le jour. Il constate que les pêcheurs des ports normands sont "visés par la moitié des parcs éoliens marins" prévus par le Grenelle de l'environnement et recommande de se mobiliser et "se retrousser les manches", comme ont fait les Bretons, "sinon on va souffrir".

Il conteste l'affirmation du maître d'ouvrage pour qui le prix des matériaux suffirait à couvrir le démantèlement d'une éolienne. La Compagnie du Vent rappelle que, de surcroît, la réserve financière couvrant le démantèlement est versée dès la construction.

Emploi

Un participant pointe l'absence d'expérience offshore de La Compagnie du Vent et doute qu'elle favorise effectivement l'emploi local : pour lui, en effet, La Compagnie du Vent ira "légitimement" chercher les compétences qui lui manquent là où elles sont, c'est-à-dire en Allemagne et au Danemark ; La Compagnie du Vent répond qu'elle a trouvé dans le groupe GDF Suez des compétences de gazier offshore qui complètent les siennes.

Mme Sueur estime qu'Ault est au cœur d'un bassin d'emploi très fragile d'où la nécessité de "développer de nouvelles filières pour l'équilibre de notre territoire."

Autres sujets

Un chasseur rappelle qu'en Manche se croisent toutes les migrations d'oiseaux. Il

conteste les **comptages d'oiseaux** morts en raison des courants marins qui déplacent les corps de 15 kilomètres par heure. Un participant rappelle que les chasseurs tuent beaucoup plus d'oiseaux par an que les éoliennes.

Si l'éolienne est démontable, restent ses fondations : il est demandé ce que deviendront les tonnes de **béton** des fondations. La Compagnie du Vent dit privilégier, en l'état actuel du dossier, des fondations en acier (plutôt que du béton gravitaire).

Une commerçante du Tréport rappelle qu'il y a déjà trois centrales nucléaires et un centre de déchets dans la région et suggère que l'on mette les éoliennes ailleurs...

Avis favorables

Plusieurs personnes ont exposé les raisons de leur soutien au projet de parc éolien des deux côtes.

Mme Sueur, maire d'Ault, rappelle qu'avant les dernières élections municipales de 2008, un **sondage** a été réalisé dans sa commune pour connaître l'avis des Aultois si un projet d'éoliennes se présentait : 68% étaient favorables, 24% sans opinion et 8% opposés.

Francis Olocco, artiste d'Ault, se déclare chaud partisan des éoliennes alors qu'il fut animateur du mouvement contre le nucléaire à Penly voici 30 ans. Il prédit que dans quelques années **les éoliennes seront admirées** comme de l'art contemporain. "Je voudrais qu'on sorte de cette litanie d'égoïstes qui n'a pas de sens."

Yves Ruellan, en tant que chef d'entreprise, soutient le projet de La Compagnie du Vent – **seule société française** d'éolien marin – parce qu'elle paiera ses impôts en France : "si ce projet doit avoir lieu, vous aurez notre soutien"

Le représentant CFDT précise que son syndicat soutient l'éolien en France parce qu'on doit mettre en œuvre le compromis auquel on s'est engagé pour préserver le climat et la biodiversité car la détérioration du climat engendrerait des guerres dues aux migrations. Malgré ses adhérents pêcheurs ou camionneurs, la CFDT (qui lutte contre le nucléaire depuis 1975) souhaite profiter du débat public pour " identifier et minorer les inconvénients de l'éolien et **repérer les avantages pour les faire grossir**".

Partisans ou adversaires du parc éolien en mer déplorent l'absence de leur **député**, Jérôme Bignon, également président de l'Agence des aires marines protégées, et souhaitent connaître sa position.